Image not found or type unknown

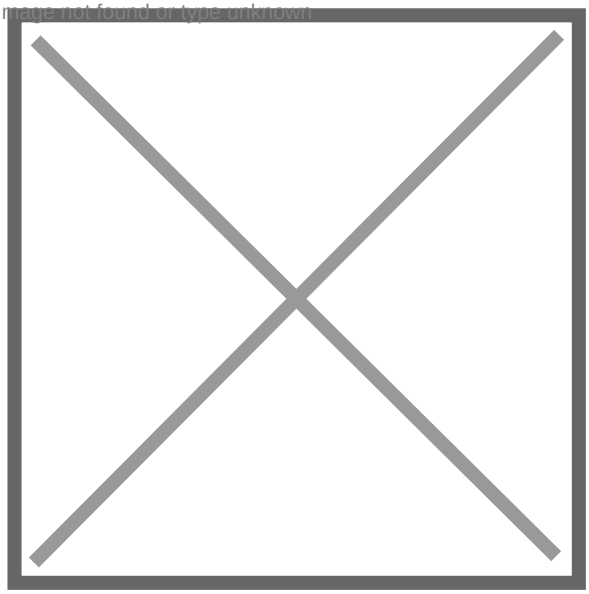

Le voisin et son mur qui me domine:....

Par **teys**, le **25/04/2011** à **08:46**

Bonjour,

de par les avocats bénévole, j'aimerai savoir quels sont mes droit face à mon voisin qui m'impose un mur de soutènement de plus de 3 M de haut, il me l'a demandé, sur le coup j'ai dis oui, croyant qu'il resterait reconnaissant et correcte envers moi. je n'ai rien signé.

Il n'a ni peint, ni crépis. ce mur n'est pas esthètique et offre devant mes yeux un "dègeulis" de ciment et de moèlons fendu, à certains endroit.

il a surhaussé, avec des cannisses plastifiées. cela est minable!

que puis-je exiger envers ce voisin?

il a déclaré ce mur en mairie, il est dit-il dans ses droits.

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **12:37**

Allez vérifier en mairie

Par **teys**, le **26/04/2011** à **08:13**

c'est fait la mairie me dit que le voisin direct n'a rien demandé, mais que si son mur ne dépasse pas deux mêtres, il a le droit

Par **mimi493**, le **26/04/2011** à **17:49**

Donc vous avez votre réponse

Par **teys**, le **27/04/2011** à **08:31**

que me conseillez vous:

je voudrai demander au voisin de crépir ou peindre son mur qu'il m'impose et qui est vraiment mal construit
.
comment puis-je le lui demander sans le froisser?

y a t'il une loi qui exige le crépis ou, la peinture?

est-ce que je peu éventuellement le faire moi-même?

merci de votre réponse urgente..

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés